

# La vie à l'école

## Guide pour les familles de nouveaux arrivants

Ce guide fournit des informations générales sur les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

Si vous avez des questions et que vous n'y trouvez pas réponse, veuillez contacter votre école locale, votre Centre régional pour l'éducation (CRE) ou le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

### Année scolaire (calendrier)

En général, les cours dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse commencent début septembre et se terminent fin juin, à l'exception de ÉcolesPlus, qui se poursuit pendant l'été.

- De la maternelle à la 9<sup>e</sup> année, l'année scolaire se compose de trois trimestres.
- De la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, l'année scolaire se compose de deux semestres.
- Le programme de Grandir en français se déroule selon le calendrier scolaire.
- Les écoles ferment leurs portes en décembre et en mars.

Le calendrier scolaire de votre enfant est disponible sur le site Web de votre CRE ou du CSAP. Il y sera précisé les dates exactes de début et de fin de l'année scolaire, ainsi que celles des vacances et des autres journées de fermeture de l'école.

Par exemple, les écoles sont fermées lors des journées pédagogiques et des journées administratives, lorsque le personnel enseignant suit des formations professionnelles ou prépare les bulletins scolaires.

## La sécurité à l'école

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance collabore avec les CRE, le CSAP, le personnel scolaire et de nombreux autres partenaires pour faire des écoles de la Nouvelle-Écosse des endroits où les élèves peuvent se concentrer sur leur apprentissage et où le personnel peut accomplir sa mission en toute sécurité.

Pour en savoir plus sur la sécurité dans les écoles, consultez le site :

<https://www.ednet.ns.ca/fr/school-safety>.

## Jours de mauvais temps

En cas de conditions météorologiques difficiles, l'école de votre enfant pourra ouvrir plus tard, fermer plus tôt ou rester fermée. Pour vous informer des fermetures, vous pouvez :

- Suivre les informations locales à la radio ou à la télévision.
- Consulter le site web du CRE/CSAP.
- Vérifier les réseaux sociaux de l'école.
- Vérifier vos courriels ou SMS pour toute notification de l'école.

N'oubliez pas de vous renseigner au début de l'année scolaire sur les options pour recevoir des notifications automatiques, notamment par SMS, en cas de fermeture de l'école.

Consultez la section « **Transport scolaire** » ci-dessous pour obtenir des informations sur la disponibilité des bus scolaires en cas d'intempéries.

## Avant et après l'école

Consultez le site web de votre école pour connaître les heures de début et de fin de chaque journée scolaire.

Les élèves sont sous la supervision du personnel dans la cour de récréation pendant 20 minutes avant le début des cours, le matin, avant la sonnerie, et 20 minutes à la fin de la journée, après la sonnerie. Veillez à ce que votre enfant ne soit pas laissé(e) seul(e) dans la cour de récréation.

Il vous incombe d'assurer la prise en charge de votre enfant avant et après l'école. Si vous avez besoin d'aide pour trouver une solution de garde pour votre enfant, adressez-vous à votre école.

Un programme avant et après l'école est peut-être disponible dans votre région. Pour plus d'informations, y compris une liste des lieux où ce programme est proposé par région, consultez la rubrique « [Programme de prise en charge avant et après l'école](#) » sur notre site web.

## Pauses à travers la journée

- **Récréation** : les élèves entre la maternelle et la 6<sup>e</sup> année bénéficient d'une pause en milieu de matinée appelée « récréation ».
- **Repas du midi** : une pause de midi est prévue en milieu de journée dans toutes les écoles.
- **Supervision** : tout au long de la journée scolaire, le personnel de l'école assure la surveillance des élèves, que ce soit pendant les cours, les pauses (récréation, midi) ou pendant leurs déplacements au sein de l'école (par exemple, entre les cours).

## Transport scolaire

Votre enfant peut être admissible au transport scolaire gratuit. L'admissibilité dépend de la distance qui vous sépare de l'école et du niveau scolaire de votre enfant. Contactez l'école pour obtenir des informations supplémentaires sur l'admissibilité et pour inscrire votre enfant au transport scolaire.

Renseignez-vous sur le lieu de l'arrêt du bus et assurez-vous que votre enfant y soit à l'heure.

La sécurité à bord du bus scolaire est primordiale. Tout le monde a un rôle à jouer pour garantir cette sécurité, y compris les conductrices/conducteurs, les élèves et les familles.

En cas de mauvais temps, le bus pourrait ne pas pouvoir prendre votre enfant. Il se peut que vous deviez adapter vos horaires, en déposant votre enfant plus tard, en la/le récupérant plus tôt, ou en la/le gardant à la maison toute la journée. Vérifiez auprès de l'école pour connaître la procédure à suivre.

## Assiduité et retards

### Prématernelle

Bien que le programme de prématernelle soit facultatif, il est recommandé que votre enfant y participe chaque jour pour bien se préparer à l'école. Une fréquentation régulière aide votre enfant à se familiariser aux routines, à se faire des amies et des amis et à développer les compétences nécessaires à une transition en douceur vers l'école.

### Les autres niveaux

Bien que le programme de prématernelle soit facultatif, il est recommandé que votre enfant y participe chaque jour pour bien se préparer à l'école. Une fréquentation régulière aide votre enfant à se familiariser aux routines, à se faire des amies et des amis et à développer les compétences nécessaires à une transition en douceur vers l'école.

- Les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année doivent fréquenter l'école quotidiennement, sauf en cas de maladie, de rendez-vous médical ou avec votre permission. Il est important que les élèves arrivent à l'heure chaque jour.
- Vérifiez auprès de votre CRE/CSAP la procédure à suivre pour signaler l'absence ou le retard de votre enfant.
- Si votre enfant doit s'absenter pour une longue période, informez-en le personnel enseignant le plus tôt possible.
- Pour obtenir un crédit de cours à l'école secondaire, les élèves doivent avoir accompli 80 % de temps de classe, au moins. Pour plus de détails, consultez la [Politique sur l'assiduité et l'engagement des élèves](#).

## Nourriture à l'école

### Programme du petit-déjeuner

Les enfants qui prennent un petit-déjeuner le matin sont en meilleure forme pour participer et apprendre à l'école. Le programme du petit-déjeuner est offert gratuitement à l'ensemble des élèves, sans inscription préalable. Pour plus d'informations sur les options proposées, veuillez vous renseigner auprès de votre école.

## Collations

**Prématernelle** : les élèves de prématernelle reçoivent deux collations nutritives par jour.

**Maternelle à la 12<sup>e</sup> année** : outre le repas de midi, les élèves peuvent apporter des collations et les consommer au moment opportun.

## Repas du midi

Des repas nutritifs sont offerts aux élèves des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse, plus particulièrement aux élèves des niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire de premier cycle.

Pour plus d'informations sur le Programme des repas de midi de la Nouvelle-Écosse, consultez le site : <https://nslunch.ca/>.

## Apporter de la nourriture de chez soi

- Si votre enfant apporte de la nourriture de la maison, assurez-vous qu'elle peut être consommée à température ambiante ou utilisez des blocs réfrigérants pour la garder au frais.
- Les sacs-repas doivent porter le nom de votre enfant.

**Remarque** : il est recommandé pour les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année d'apporter une bouteille d'eau à remplir au besoin à travers la journée.

## Nourriture et allergies

- Si votre enfant souffre d'une allergie, veuillez en informer l'école au moment de l'inscription.

## Écoles sans parfum

Certaines personnes sont allergiques aux odeurs provenant des ingrédients et des produits chimiques contenus dans les cosmétiques (parfums, maquillage, shampoings, déodorants, etc.). La plupart des écoles sont sans parfum. Cela signifie que les écoles demandent aux élèves et au personnel de ne pas utiliser de produits parfumés avant de venir à l'école. Adoptez des produits sans parfum pour votre famille et encouragez votre enfant à ne pas utiliser de produits parfumés avant de se rendre à l'école.

## Tenue vestimentaire adaptée à l'école et aux conditions météorologiques

Les élèves passent un certain temps en dehors des salles de classe pendant la journée scolaire. Cela peut être avant le début des cours, à la fin de la journée scolaire, pendant la récréation, le midi ou au cours des moments de jeu. En cas d'intempéries, l'école peut décider de garder les élèves à l'intérieur toute la journée.

Il est primordial que la tenue vestimentaire de votre enfant soit adaptée aux conditions météorologiques :

- En été, votre enfant peut avoir besoin d'un chapeau et d'une crème solaire.
- Les jours de pluie, votre enfant aura peut-être besoin de bottes de pluie et d'un imperméable.
- En hiver, votre enfant aura besoin d'un manteau chaud, de bottes, de mitaines et d'un bonnet.
- L'école de votre enfant peut également lui demander d'avoir une paire de chaussures « d'intérieur » pour se changer.

**Prématernelle :** les enfants de prématernelle passent au moins 40 % de la journée à l'extérieur dans différentes conditions météorologiques. Il arrive donc que ces enfants se salissent et mouillent leurs vêtements en jouant dans l'eau, la boue, le sable et la neige. Veuillez fournir à votre enfant une tenue de rechange à utiliser en cas de besoin. Le personnel éducatif de la petite enfance (EPE) vous indiquera les vêtements dont votre enfant aura besoin.

- Des « Muddy Buddies » (combinaisons imperméables) sont peut-être disponibles à l'école de votre enfant. Il s'agit de combinaisons une pièce qui protègent les enfants et leurs vêtements. Votre EPE vous indiquera si des Muddy Buddies sont disponibles pour votre enfant.

## Santé et sécurité

Si votre enfant tombe malade ou se blesse à l'école, le personnel scolaire vous appellera au numéro de téléphone fourni pour les cas d'urgence. Si l'école ne parvient pas à vous joindre, elle contactera la personne à contacter en cas d'urgence, que vous avez indiquée sur le formulaire d'inscription. Si la maladie ou la blessure est grave, l'école appellera le 911 et un membre du personnel accompagnera votre enfant à l'hôpital.

Lors de l'inscription, veuillez informer l'école si votre enfant a une **affection médicale préexistante** afin de permettre une orientation vers l'infirmière ou l'infirmier du Partenariat pour la santé à l'école (PSE). L'infirmière ou l'infirmier du PSE pourra collaborer avec la famille, l'école et les professionnels de la santé pour déterminer si un plan de soins est nécessaire pour garantir la sécurité de l'élève à l'école. Des services d'interprétation sont disponibles sur demande.

La Directive provinciale sur l'**utilisation des téléphones portables** dans les écoles a été mise en place pour promouvoir l'apprentissage, garantir la sécurité et encourager les interactions positives entre les élèves. Pour plus d'informations sur l'utilisation des téléphones portables pendant la journée scolaire, consultez la [Directive provinciale sur l'utilisation des téléphones portables dans les écoles sur notre site web](#).

## Sorties scolaires ou excursions

Les sorties scolaires ou les excursions constituent une partie importante du programme scolaire. Le personnel enseignant peut organiser des visites de musées, de théâtres ou d'autres lieux pour les élèves. Vous devrez donner à l'école une autorisation écrite pour que votre enfant puisse participer à ces sorties. Votre enfant vous remettra un formulaire d'autorisation à signer et à remettre au personnel enseignant avant la sortie ou l'excursion.

## Fournitures scolaires

**Prématernelle** : les élèves de prématernelle reçoivent toutes les fournitures scolaires nécessaires.

**Maternelle à la 12<sup>e</sup> année** : les élèves doivent apporter leurs propres fournitures à l'école chaque jour. Ces fournitures comprennent des crayons, des gommes, du papier, etc. L'école fournit la plupart des autres fournitures et matériels d'apprentissage, tels que les livres et les technologies.

L'école de votre enfant affichera une liste des fournitures que vous devrez acheter avant la rentrée scolaire en septembre.

Si vous avez besoin d'aide pour acheter des fournitures scolaires, veuillez en informer votre école ou contacter ÉcolesPlus, le personnel du YMCA School Settlement/YREACH ou le personnel de l'immigration francophone (voir la dernière section de ce guide).

**Bibliothèque** : la plupart des écoles disposent d'une bibliothèque. Votre enfant peut emprunter gratuitement des livres à la bibliothèque, à condition de les retourner après la fin de la période d'emprunt.

## Effets personnels

Votre enfant est responsable de ses effets personnels pendant qu'il est à l'école. Certaines écoles mettent à la disposition de votre enfant des casiers pour ranger ses affaires en toute sécurité. Il est utile d'inscrire le nom de votre enfant sur tous ses effets personnels.

Votre enfant ne doit pas apporter de grandes sommes d'argent ou des objets de valeur à l'école. L'école n'est pas responsable des objets perdus, endommagés ou volés.

La plupart des écoles disposent d'un bureau pour les objets trouvés. Si votre enfant perd un objet personnel, il sera possible de le retrouver au bureau des objets trouvés.

## Activités parascolaires

Les activités parascolaires sont des activités telles que le sport ou l'orchestre scolaire qui sont organisées à l'école en dehors des heures de cours. Pensez à encourager votre enfant à participer à ces activités, car elles peuvent être utiles pour améliorer son niveau d'anglais ou de français, se faire de nouvelles amies ou de nouveaux amis et s'adapter à sa nouvelle province.

## Portail élèves-parents

Les informations relatives aux élèves sont gérées dans un système électronique appelé PowerSchool. Les élèves et les parents/tutrices et tuteurs peuvent y consulter des informations en temps réel, telles que l'emploi du temps, les devoirs, les notes, l'assiduité, les commentaires du personnel enseignant et diverses notifications scolaires. Pour pouvoir accéder au portail, demandez un nom d'utilisateur et un mot de passe à l'administration de votre école et rendez-vous à l'adresse [https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/elevés\\_et\\_parents](https://www.ednet.ns.ca/inschool/fr/elevés_et_parents).

## SEPNE et Google Workspace for Education

Les élèves obtiendront un compte [SEPNE](#) (dans les écoles du CSAP) avec un nom d'utilisateur et un mot de passe. Ce compte permet d'accéder à différents outils d'apprentissage numériques ainsi qu'à diverses ressources approuvées par le système d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse.

Les élèves et les membres du personnel enseignant peuvent également utiliser Google Workspace for Education pour créer des documents, les héberger et les partager ou pour communiquer.

Les élèves qui ont besoin d'une assistance pour utiliser ce compte SEPNE ou les ressources numériques peuvent contacter le personnel enseignant en salle de classe ou le personnel enseignant du français langue additionnelle (FLA) et de l'anglais langue additionnelle (ALA).

## Appui aux devoirs

Nova Scotia  
HomeworkHUB



APPU aux devoirs  
Nouvelle-Écosse

[APPU aux devoirs](#) Nouvelle-Écosse est une plateforme en ligne bilingue (anglais et français) destinée aux élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Elle offre les ressources suivantes pour améliorer la compréhension des mathématiques :

- des leçons en vidéo
- des exercices pratiques avec retours instantanés
- des versions numériques de manuels de mathématiques
- des calculatrices de base, scientifiques ou graphiques
- des cartes numériques reprenant le vocabulaire mathématique
- du tutorat en mathématiques gratuit et anonyme avec une enseignante certifiée ou un enseignant certifié en Nouvelle-Écosse :
  - Pour le **tutorat en ligne**, les élèves peuvent cliquer sur l'icône de tutorat dans APPU aux devoirs. Le tutorat en ligne se déroule sans caméra. Les élèves et les tutrices ou tuteurs partagent les informations sur un tableau blanc en ligne.
  - Pour le **tutorat par téléphone**, les élèves peuvent appeler le 1-888-444-6607. Les élèves doivent fournir leur numéro d'identification.

Les élèves peuvent accéder à la plateforme APPU aux devoirs en se connectant à leur compte [SEPNE](#) (Système d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse) et en cliquant sur l'icône du site APPU aux devoirs.

ÉcolesPlus offre un large éventail de programmes et de services de soutien aux élèves, aux familles et aux écoles. Ces programmes sont proposés dans le cadre de nombreux partenariats, qui permettent de regrouper les services en un seul endroit et de faire de l'école un centre de soutien communautaire. Les services fournis dans chaque école respectent et répondent aux besoins spécifiques de la communauté concernée.

Les programmes peuvent inclure :

- des programmes et des aides à la parentalité;
- des activités récréatives, sociales et artistiques;
- le partage de compétences;
- des activités culturelles;
- des programmes de groupe conçus pour apporter un soutien (par exemple, des programmes destinés aux adolescentes et aux adolescents, des programmes contre l'anxiété et le harcèlement).

## YMCA

Pour aider les enfants d'arrivée récente et les jeunes à travers leur transition vers une nouvelle communauté scolaire, vous et votre enfant pouvez participer à des programmes communautaires, tels que ceux offerts par le YMCA.

- Le [School Settlement Program](#) du YMCA est disponible dans la municipalité régionale d'Halifax (MRH). Les familles qui vivent en dehors de la MRH peuvent profiter du programme [YREACH](#) (en anglais seulement).

Pour plus d'informations, consultez la page consacrée aux programmes pour les personnes d'arrivée récente sur le [site Web du YMCA](#) (en anglais seulement).

## Immigration francophone

[Immigration francophone de la Nouvelle-Écosse](#) (IFNÉ) est un organisme à but non lucratif, situé à Halifax, et qui offre des services d'établissement gratuits aux francophones d'arrivée récente. Les services sont disponibles avant et après votre arrivée. Le personnel d'IFNÉ aide les familles **de toute la province**, qui sont résidentes permanentes, et dont les enfants fréquentent les écoles du CSAP. Les services de l'IFNÉ sont fournis à l'école.

## Coordonnées

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre Centre régional pour l'éducation (CRE) ou le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

- **Centre régional pour l'éducation Annapolis Valley** (CREAV)
- **Centre régional pour l'éducation Cape-Breton-Victoria** (CBVRCE)
- **Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central** (CCRCE)
- **Conseil scolaire acadien provincial** (CSAP)
- **Centre régional pour l'éducation Halifax** (HRCE)
- **Centre régional pour l'éducation South Shore** (SSRCE)
- **Centre régional pour l'éducation Strait** (SRCE)
- **Centre régional pour l'éducation Tri-County** (TCRCE)
- **ÉcolesPlus** offre une gamme de services et de soutien à travers les écoles de la Nouvelle-Écosse.

Pour obtenir du soutien auprès d'organismes extérieurs à l'école :

- **YMCA School Settlement** – programme disponible partout dans la province
- **YREACH** – programme disponible en dehors de la Municipalité régionale d'Halifax (MRH)
- **Immigration francophone** – programme disponible par l'intermédiaire de votre spécialiste de l'aide pour l'intégration à l'école